

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Bureau du Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes  
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 19

Séance du 19 mai 2003  
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 11

Mrs WITTMER, MARTIN, ATZENHOFFER, SCHLOSSER, LOGEL,  
BERTRAND, Mme WEISS, CABIROL, Mr SIBLER, HAAS, MERG,

Absents :

Mrs GOETZ, BABILON, ISEL, WINLING, MEYER-KUHN, (excusés)  
PREVOT, Mrs. RICHERT et WEISBECKER

DEL. N° 4 /2003

**OBJET : APPROBATION AVP ET PRO ASSAINISSEMENT EAUX USEES DU PARC  
ECONOMIQUE DE LA SAUER**

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 novembre 2002 donnant délégation au bureau pour approuver le marché de maîtrise d'œuvre assainissement des eaux usées du parc économique,

**Le bureau du conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- approuve l'AVP et PRO présenté par le maître d'œuvre EST INFRA INGENIERIE et relatif à l'assainissement eaux usées du parc économique de la Sauer, pour un montant de 131 800 € HT (réseau et station de refoulement, jusqu'au collecteur intercommunal),
- autorise le président à signer les documents en découlant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme  
DURRENBACH, le 23 mai 2003

Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,  
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'B' followed by 'LOGEL'.